

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juin 2016
18 H 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil seize, le vingt-deux juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le seize juin, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (20)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe – M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M-L Patrick - Mme BOUCHEZ Catherine – Mme CABAREZ Nathalie - M. DELANNOY Guy - Mme VANLAETHEM Pascale - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe - M. WOJCINSKI André - Mme DELFOSSE Sabine - Mme LEBRUN Catherine - Mme MARTIN Anne-Sophie - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid – Mme ROUSSEL Stéphanie – Mme GERARD Séverine.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (7)

Mme FOSLIN Brigitte donne procuration M. DEE Alain
M. WISNIEWSKI Patrick donne procuration M. GALIO Philippe
Mme TRIBOU Michèle donne procuration à M. BLAT Jean-Pierre
M. ANSART Arnaud donne procuration M. WEISS Alain
M. ELLAYA Ludovic donne procuration Mme BURNY Estelle
M. MAHMOUDI Morian donne procuration Mme GERARD Séverine
M. LEQUEUX Jean donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

ETAIT ABSENT (0)

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant un prompt rétablissement à Monsieur Jean LEQUEUX, hospitalisé.

Il demande l'autorisation au Conseil d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Budget primitif 2016 – Budget annexe « 49 Rue du Commandant O'Reilly »
 - Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quièvrechain
- Accordé.

Madame DEHON Ingrid est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2016/29 : Souscription d'un contrat de location avec le Gîte de Chorette, à MAULDE (59), pour la réservation d'un gîte de 40 personnes, du 25 au 27 Juillet 2016, à l'occasion du Centre Aéré, pour un montant global TTC de 1.100 € (mille cent euros)

N'entre pas dans le cadre de cette délégation, mais communiqué à toutes fins utiles, l'arrêté suivant :

2016/30 : Arrêté portant autorisation d'ouverture au public de la Crèche « L'Il Ô Marmots - Crespin »

2016/31 : Souscription d'un contrat de location en gîte de groupe avec le Gîte de Chorette, à MAULDE (59), pour la réservation d'un gîte de 40 personnes, du 11 au 13 Juillet 2016, à l'occasion du Centre Aéré, pour un montant global TTC de 1.100 € (mille cent euros)

2016/32 : Souscription d'un contrat avec SG Spectacle Animation, pour une prestation « Show Francis CABREL », le Samedi 17 Décembre 2016 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de mille euros (1.000,00 €)

2016/33 : Souscription d'un contrat avec Patricia MORGANE Spectacle Animation, pour une prestation « Show Patricia KAAS », le Dimanche 18 Décembre 2016 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de mille trois cent cinquante euros (1.350,00 €)

N'entre pas dans le cadre de cette délégation, mais communiqué à toutes fins utiles, les 2 arrêtés suivants :

2016/34 : Arrêté portant fermeture exceptionnelle de l'entrée principale du cimetière dans le cadre de son programme d'entretien.

2016/35 : Arrêté portant restriction de circulation piétonne aux abords de l'église pour entretien.

2016/36 : Souscription d'un avenant à l'arrêté n°2015/65, relatif à l'assurance des biens communaux, avec AXA France IARD, pour ajouter le nouveau bâtiment communal « Crèche » Rue de la Gare, pour une prime supplémentaire de 316,15 € TTC (trois cent seize euros et quinze cents), prenant effet au 25/03/2016, jusqu'au 31/12/2016.

2016/37 : Souscription d'un avenant 4 (GSFS1-MCRES-A501), au contrat de service N° 2MCRECS10901 signé le 26 septembre 2013, avec MSI (Micro & Services Informatiques), pour la maintenance téléphonique du parc informatique (matériel et logiciels), télémaintenance ou déplacement sur site. Conclu pour un montant global et forfaitaire de 1.500 € HT (mille cinq cents euros HT), le contrat donne droit à des prestations à concurrence de ce montant, pour une durée d'un an à compter du 24 Juin 2016.

2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2016

Adopté à l'unanimité (27 voix)

3. Délibération n° 2016/22 - Redevance d'occupation du domaine public « permanente » pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (27 voix)

Monsieur le Maire expose au Conseil que le décret 2007-606 du 25 Avril 2007 a modifié le régime de redevance d'occupation du domaine public (RODP) des communes par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et en a actualisé le montant.

Il propose au Conseil Municipal d'instaurer cette redevance et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret susvisé.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) décide d'instaurer cette redevance et adopte les propositions qui lui sont faites :

- De fixer le taux de la RODP au seuil de 0,035 € par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune, sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau.

4. Délibération n° 2016/23 - Avenant n° 1 – Contrat de Ville 2015/2020 (27 voix)

Le contrat de Ville signé en Février 2015 a vocation à évoluer. Valenciennes Métropole présente aux Communes, concernées par la Politique de la Ville, le 1^{er} avenant relatif à l'ajout d'un signataire : Maisons et Cités Habitat.

L'intégration de ce nouveau partenaire a fait l'objet d'une validation lors du COPIL Contrat de Ville du 25 Janvier dernier ainsi que par le Conseil Communautaire du 1^{er} Avril 2016. Le nouveau signataire s'inscrit dans les mêmes priorités et modalités d'intervention que le bailleur Maisons et Cités Soginorpa.

Les clauses du Contrat de Ville initial ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 et demeurent applicables.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat de Ville 2015/2020, pour y associer le partenaire Maisons et Cités Habitat.

Monsieur le Maire indique que ce genre d'avenant reviendra devant le Conseil pour tout nouveau bailleur, voire fusion de bailleurs.

5. Délibération n° 2016/24 - Centre aéré 2016 – Rémunération des aide-animateurs (27 voix)

Monsieur le Maire propose à Monsieur Philippe DE NOYETTE, Adjoint à la Jeunesse, de développer ce sujet. Celui-ci précise que cette indemnité permet aux jeunes de passer leur base BAFA afin d'être repris l'année suivante.

Le centre aéré 2016 aura lieu du 7 au 28 Juillet.

Le 19 Novembre 2015, le Conseil a délibéré pour fixer les prévisions de recrutement d'agents contractuels en vue de l'accroissement saisonnier d'activités, lié notamment à la mise en place de l'équipe d'encadrement du centre aéré.

Si la rémunération des Adjoints d'animation 1^{ère} et 2^{ème} classe est régie par la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, celle des aides-animateurs doit être fixée par le Conseil Municipal.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil Municipal fixe la rémunération des aides-animateurs à 550 € brut, compte tenu du temps de travail qui sera effectué.

6. Délibération n° 2016/25 - Jury criminel - Formation de la liste pour l'année 2017

Les articles 254 à 267 du Code de procédure pénale fixent les modalités d'établissement de la liste préparatoire du jury criminel.

Selon la circulaire préfectorale du 29/04/2016, les Conseillers Municipaux doivent dresser la liste annuelle 2017 par tirage au sort, à partir de la liste électorale générale.

L'arrêté de répartition des jurés fixe le nombre pour CRESPIER à 3 (ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile) mais 9 doivent figurer sur la liste préparatoire.

Ont été désignés : ADAM Maurice – RIMAUX Bernadette – THOBOIS-GLINEUR Maryline – BAYER Bruno – HOTTE Sandra – LEGROS-CHEVALIER Josette – OUSSAID Sabir – HANOCQ Yannick – BAUDUIN Bastien.

7. Délibération n° 2016/26 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) (27 voix)

Conformément aux dispositions du IV° de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 avril 2015 a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2014-2020.

La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des Communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

Compte-tenu du nouvel accord intervenu en juillet 2015, suite à la décision du Conseil Constitutionnel, la représentation des communes au Conseil Communautaire a été modifiée et il est donc nécessaire de délibérer de nouveau sur les représentants de la commune au sein de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLETC, les délégués communautaires de la commune, soit :

- Monsieur Alain DEE – délégué titulaire
- Madame Nathalie JACQUART – déléguée titulaire

Avis favorable à l'unanimité (27 voix)

8. Délibération n° 2016/27 - Projet d'extension du périmètre du SIDEN-SIAN aux Communes de Morbecque et de Steenbecque (27 voix)

Par arrêté du 30 Mars 2016, Monsieur le Préfet du Nord a approuvé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Département du Nord, sur lequel le Conseil Municipal avait été consulté.

L'année 2016 étant consacrée à sa mise en œuvre, elle débute avec sa publication et s'achèvera au 31/12/2016, dans les conditions prévues aux articles 35 et 40 de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et de l'article L.5210-1-1 du CGCT.

En application de l'article 40-II de la loi NOTRe, Monsieur le Préfet du Nord a notifié à l'ensemble des membres des syndicats et aux comités syndicaux, son arrêté portant projet d'extension du périmètre du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Monsieur le Maire indique que cette compétence sera versée aux agglomérations en 2020, s'inscrivant dans la droite ligne de la suppression des syndicats.

Accord unanime à l'extension du périmètre du SIDEN – SIAN à ces deux communes (27 voix).

9. Délibération n° 2016/28 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – Dissolution du Syndicat des Communes intéressées au Parc Naturel Régional (27 voix)

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe et déléguée au Parc Naturel. Elle rappelle que par délibération du 19 Novembre 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable au calendrier proposé par Monsieur le Préfet du Nord pour la dissolution du SDCI au PNR, afin de disposer d'un délai supplémentaire pour mener une réflexion approfondie et préparer l'évolution des statuts du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Par courrier du 26 Avril 2016, Monsieur le Préfet a saisi de nouveau les communes intéressées pour délibérer, dans un délai de 75 jours, sur cette dissolution décidée par la SDCI, au 1^{er} Janvier 2017.

Lors de leur réunion du 21 avril dernier, les Présidents des deux Syndicats concernés ont réaffirmé leur objectif de poursuivre les fonctions du SDCI et ont acté collectivement les principes suivants :

- Que les communes soient au cœur du dispositif du Parc en permettant à chacune d'être représentée, de siéger avec voix délibérative au Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escaut
- Que l'on maintienne la répartition actuelle des pouvoirs par tiers entre les 3 collèges (Région, Département et Territoire dont font partie les Communes) composant le Comité Syndical du Parc.

Ces propositions ne visent qu'à permettre aux communes de participer pleinement à la gouvernance du Parc, elles ne changent en rien les participations financières mais permettent de répondre à la demande de Monsieur le Préfet du Nord.

Entendu l'exposé de Madame HAMELIN, après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) l'assemblée municipale accepte la dissolution du Syndicat des Communes Intéressées, à la condition que les principes, détaillés ci-dessus, d'intégration au Syndicat mixte du Parc, des communes classées, associées ou ville-portes du Parc soient respectés.

10. Délibération n° 2016/29 - Groupement de commande pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés (27 voix)

Monsieur le Maire explique que cette proposition s'inscrit dans la ligne droite de la mutualisation et qu'elle vise un problème réel pour les Communes quand il s'agit de traiter la pollution, avec une montée en charge du coût du traitement, de la main d'œuvre et des équipements de protection.

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 Mars 2016, Valenciennes Métropole a autorisé la constitution d'un groupement de commande pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés et a approuvé l'acte constitutif.

L'adhésion des Communes membres à ce groupement permettra de simplifier les démarches administratives, de bénéficier de prix maîtrisés, sachant que le coût restera à la charge des Communes, et de s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur.

Considérant que la commune de CRESPIN, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes et au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) :

- Décide d'adhérer au groupement de commande pour la préparation et la passation des marchés ou accords-cadres portant sur l'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages amiantés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, l'adhésion de la commune au groupement selon l'acte constitutif et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'engage à communiquer à la coordinatrice la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés ou accords-cadres du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

11. Délibérations n° 2016/30 –2016/31 – 2016/32 : Compte de gestion et compte administratif 2015 – Budget principal - Affectation définitive des résultats (27 voix)

Monsieur le Maire délègue sur ce point Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances, qui informe l'assemblée que la Commission des Finances, réunie le Vendredi 10 Juin pour étudier les documents, a émis un avis favorable au CA 2015, identique au compte de gestion du percepteur.

Il donne ensuite lecture des résultats du Compte Administratif par chapitre dans sa section de fonctionnement et par opération en investissement. Le bilan financier est développé aux conseillers et se concrétise de la manière suivante :

	<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
<u>Recettes</u>	5.749.523,35	1.426.793,57
<u>Dépenses</u>	5.370.416,48	1.005.937,14
<u>Restes à payer :</u>		1.956.236,72
<u>Restes à recevoir :</u>		1.181.833,00

Sous la présidence de M. Alain WEISS :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) le Compte de Gestion est approuvé sachant qu'il est identique au Compte Administratif,
- le Compte Administratif 2015 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix).

N°	LIBELLE	VALEUR COMMUNALE
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.163,84
2	Produit des impositions directes/population	514,10
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.104,63
4	Dépenses d'équipement brut/population	55,87
5	Encours de la dette/population	639,47
6	Dotations globales de fonctionnement/population	31,05
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	0,4960
8	Dépenses réelles de fonctionnement + Dette/Recettes réelles de Fonct.	1,1063
9	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonct.	0,0500
10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	0,5789

Les documents budgétaires sont mis à la disposition du public à la Mairie pour consultation conformément à l'Article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2015 sur 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement :	379.106,87
Excédent reporté :	<u>816.605,61</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1.195.712,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement :	213.269,47
Déficit des restes à réaliser de :	<u>774.403,72</u>
Soit un besoin de financement de :	561.134,25

La répartition se concrétisera au budget dans les conditions suivantes :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	1.195.712,48
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	561.134,25
Résultat reporté en fonctionnement (ligne 002)	634.578,23
Résultat d'investissement reporté (ligne 001) : Excédent	213.269,47

Affectation définitive des résultats adoptée à l'unanimité (27 voix). Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son vote de confiance, Monsieur Philippe GALIO et Madame Patricia JANIKOWSKI, responsable des finances pour le travail accompli.

12. Délibération n° 2016/33 - Délibération budgétaire modificative n° 2 – Budget Primitif 2016 (27 voix)

La délibération budgétaire modificative n°2, proposée au vote du Conseil, permettra l'achat d'instruments pour l'école de musique, de rééquiper la classe pupitre de l'Ecole Bellevue à neuf, la prise en charge de travaux supplémentaires au restaurant scolaire et le démarrage des études pour la rénovation de la Salle des Fêtes, dans le cadre de l'Ad'AP.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
<u>Opération 9126 - Ecole de Musique</u>	<u>1 180,00</u>	<u>10226.01 - Taxes d'aménagement</u>	<u>114 500,00</u>
2188-9126.020 - Achat d'instruments	1 180,00		
		<u>275.01Dépôts et cautionnement crèche</u>	<u>41 995,00</u>
<u>Opération 9102 - Ecoles</u>	<u>17 030,00</u>		
2183-9102.213 : Ordi classe pupitre	17 030,00		
		<u>021 -Virement</u>	<u>44 832,00</u>
<u>Opération 9156 - restaurant scolaire</u>	<u>36 770,00</u>		
2313 - 9156.020 : Bureau Veritas	1 770,00		
2313 - 9156.020 : Travaux supplémentaires	35 000,00		
<u>Opération 9120- Salle des Fêtes</u>	<u>146 347,00</u>		
2031-9120 .020 - Avant-projet ADI	7 290,00		
2313-9120.020 - Bureau d'études et travaux	139 057,00		
TOTAL	<u>201 327,00</u>	TOTAL	<u>201 327,00</u>

FONCTIONNEMENT			
012 - Charges de personnel	11 000,00	74 - Dotations Subventions Participations	55 832,00
64111.020 - Rémunération principale	8 000,00	7411.01 DGF	35 627,00
6451.020 - Charges sociales	3 000,00	74121.01 - DSR	20 205,00
023 -Virement à la section d'invest.	44 832,00		
TOTAL	55 832,00	TOTAL	55 832,00

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil Municipal approuve la modification budgétaire n°2.

13. Délibération n° 2016/34 – Modification de la liste des emplois permanents (Retire et remplace la délibération du 11 Février 2016 n° 16/05) (27 voix)

Par délibération référencée ci-dessus le Conseil Municipal a modifié la liste des emplois permanents communaux au 1/3/2016, en créant un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet demande de motiver davantage la création de cet emploi, en justifiant du besoin de la collectivité de répondre à un intérêt public ou de contribuer à une meilleure organisation du service.

A ce jour, la délibération en question n'ayant pas été créatrice de droit (pas de nomination d'agent sur ce poste) il est proposé au conseil de retirer cette délibération, de la réécrire en tenant compte des observations formulées par le contrôle de légalité, et dire qu'elle sera applicable au 1^{er} juillet 2016 en rajoutant :

« En effet, l'ouverture prochaine du restaurant au Groupe Scolaire de Blanc-Misseron va engendrer une réorganisation du service, une implication très importante du personnel pendant le temps périscolaire, et plus particulièrement lors de la pause méridienne pour l'accompagnement, la surveillance et l'organisation des activités destinées aux tout-petits des classes maternelles.

Au-delà, il résulte un véritable besoin pour la collectivité de disposer d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, destiné à diriger l'ensemble du dispositif, à assurer le lien avec les familles, pour qui la mise en place d'une restauration scolaire sur site répond à un intérêt public manifeste.

Par ailleurs, les crédits inscrits au chapitre budgétaire approprié sont suffisants ».

La proposition est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres du Conseil Municipal (27 voix).

14. Délibérations n° 2016/35 – 2016/36 – 2016/37 - Compte de gestion et compte administratif 2015 – Budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly » - Affectation des résultats (27 voix)

Sachant que l'opération n'est pas terminée (reste 3 terrains à bâtir et une pâture à vendre), que le compte de gestion du Percepteur et le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly » sont identiques :

	<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
<u>Dépenses</u>	275.642,93	222.062,35
<u>Recettes</u>	343.492,45	53.580,58
<u>Restes à payer :</u>		0,00
<u>Restes à recevoir :</u>		0,00

Sous la Présidence de Monsieur Alain WEISS, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) approuve le compte de gestion du Percepteur et le compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly » et dit que les résultats seront affectés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement :	67.849,52
Déficit reporté :	<u>0,00</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	67.849,52

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit d'investissement :	168.481,77
Déficit des restes à réaliser de :	<u>0,00</u>
Soit un besoin de financement de :	168.481,77

La répartition se concrétisera au budget annexe dans les conditions suivantes :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	67.849,52
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	67.849,52
Résultat reporté en fonctionnement (ligne 002)	0,00
Résultat d'investissement reporté (ligne 001) : Déficit	168.481,77

15. Délibérations n° 2016/38 - Budget Primitif 2016 - Budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly » (27 voix)

Compte-tenu des ventes de terrains restant à réaliser, il convient d'ouvrir une ligne au budget primitif 2016 du budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly » d'un montant de 282.980 € en recettes de fonctionnement compte 7015.

Accepté à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)

16. Délibération n° 2016/39 - Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quièvrechain (27 voix)

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe DE NOYETTE à soumettre cette demande à l'assemblée.

La Commune de CRESPIN fait partie du périmètre d'intervention des Sapeurs-Pompiers de la caserne de QUIEVRECHAIN.

Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quièvrechain a exprimé le souhait d'obtenir un soutien financier, en échange de leur participation aux différentes manifestations communales, en alternance avec les deux Communes.

Discutée en réunion des Commissions des Associations et des Finances, il a été proposé de leur accorder une subvention de démarrage de 150 €.

Par ailleurs, si le projet d'organisation d'une course à pieds aboutit, leur aide pourrait être sollicitée pour la tenue d'un poste de secours.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) le Conseil Municipal décide, d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quièvrechain, au titre de l'exercice budgétaire 2016, une subvention de 150 €.

Les crédits ouverts au compte budgétaire 65748 du BP 2016 sont suffisants.

17. Chambre Régionale des Comptes – Rapport REHDEVAL :

La Chambre Régionale des Comptes a sollicité toutes les communes membres de Valenciennes Métropole, pour débattre sur son rapport sur le projet d'aménagement Très Haut Débit REHDEVAL, mené par la CAVM

Valenciennes Métropole, conformément à la procédure de ce type de contrôle, a pu apporter une réponse pour éclaircir les points soulevés. Elle est présentée sous forme de synthèse « Questions – Réponses ».

Après discussion, pas de remarques.

18. Questions diverses : Néant

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

Ingrid DEHON



Le Maire,

Alain DEER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Récapitulatif des délibérations n°16/40

16/21	Procès-verbal
16/22	Redevance occupation domaine public permanente - ouvrages réseaux publics de distribution de gaz
16/23	Avenant n° 1 – Contrat de Ville 2015/2020
16/24	Centre aéré 2016 – Rémunération des aide-animateurs
16/25	Jury criminel - Formation de la liste pour l'année 2017
16/26	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - délégués
16/27	Projet d'extension du périmètre du SIDEN-SIAN aux Communes de Morbecque et de Steenbecque
16/28	Dissolution du Syndicat des Communes intéressées au Parc Naturel Régional - SDCI
16/29	Groupement de commande pour prestations d'enlèvement et traitement dépôts sauvages amiantés
16/30	Compte de Gestion 2015 – Budget principal
16/31	Compte Administratif 2015 – Budget principal
16/32	Affectation définitive des résultats – Budget principal
16/33	Délibération budgétaire modificative n° 2 – Budget Primitif 2016
16/34	Modification de la liste des emplois permanents
16/35	Compte de gestion 2015 – Budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly »
16/36	Compte administratif 2015 – Budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly »
16/37	Affectation des résultats – Budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly »
16/38	Budget Primitif 2016 - Budget annexe Lotissement « 49 Rue du Commandant O'Reilly »
16/39	Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quièvrechain
16/40	Récapitulatif et Tableau des signatures

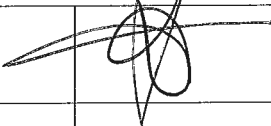
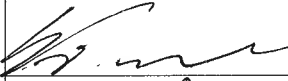



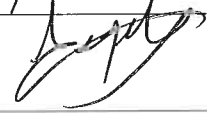
Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		TRELCAT Philippe	
GALIO Philippe		WOJCINSKI André	
WEISS Alain		DELFOSSÉ Sabine	
JACQUART Nathalie		LEBRUN Catherine	
DE NOYETTE Philippe		ANSART Arnaud	
VANDERSTEEN M-L Patrick		MARTIN Anne-Sophie	
BOUCHEZ Catherine		ELLAYA Ludovic	
FOSLIN Brigitte		BURNY Estelle	
CABAREZ Nathalie		DEHON Ingrid	



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

Récapitulatif des délibérations n°16/40

DELANNOY Guy		ROUSSEL Stéphanie	
WISNIEWSKI Patrick		GERARD Séverine	
VANLAETHEM Pascale		MAHMOUDI Morian	
TRIBOU Michèle		LEQUEUX Jean	
BLAT Jean-Pierre	